

Image not found or type unknown



Quelle est la loi applicable à un site de e-commerce ?

Fiche pratique publié le 31/10/2014, vu 561 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

En cas de litige transfrontalier sur internet, le choix de la loi applicable peut susciter des difficultés.

Dans l'UE, on applique la loi du lieu du centre de décision du site internet et non pas celui où les moyens techniques sont utilisés.

[Voir le détail](#)